La permanence

publié le 30/06/2014 - mis à jour le 01/07/2014

Descriptif :

Dans son livre paru en 1997, Christian Vitali définit la salle de permanence comme l'un de ces lieux « saints » de l'établissement scolaire qui, avec la salle de classe, les laboratoires, les ateliers…etc. s'oppose aux « lieux-dits » (couloirs, cours...) et « nouveaux territoires » (MDL, salle de travail…) des établissements scolaires

Dans son livre paru en 1997, Christian Vitali définit **la salle de permanence** comme l'un de ces lieux « saints » de l'établissement scolaire qui, avec la salle de classe, les laboratoires, les ateliers…etc. s'oppose aux « lieux-dits » (couloirs, cours...) et « nouveaux territoires » (MDL, salle de travail…) des établissements scolaires. On peut se demander si, seize ans après, Ch.Vitali définirait encore la salle de permanence comme l'un des lieux nobles de l'établissement.

Auteur : Manuel Trahard
Licence : cc-by

Alors que les autres espaces scolaires sont délimités physiquement et pensés en fonction de leur finalité, la « permanence » n'est parfois qu'une **simple abstraction temporelle sans réalité physique stable**, s'incarnant, au gré des circonstances et du contexte de l'établissement, dans une quelconque salle de cours « libre », la salle polyvalente, le réfectoire, voire la cour.

Variable d'ajustement des emplois du temps pour le chef d'établissement, **avatar** des « trous » de celui-ci pour les élèves, la permanence n'est guère plus valorisée par le CPE et sa prise en compte par celui-ci se limite la plupart du temps à la mise en place de quelques règlements et chartes sommaires en collège ou en lycée, dont la fonction essentielle est d'assurer ordre, calme et discipline.
Certains CPE cependant s'interrogent et font le constat d'une **nécessaire réhabilitation de la permanence**. Si les détails de cette réhabilitation sont encore vagues, on peut penser que des conseils didactiques simples et de bon sens dispensés de façon formelle et systématique par les AED, des enseignants volontaires ou les CPE eux-mêmes offriraient un premier cadre structurant à la permanence.

La mise à disposition de documentation, journaux est une autre piste parfois utilisée pour lui donner un contenu pédagogique. Plus fondamentalement, les deux espaces de l'établissement les moins assurés dans leur fonction, et parfois même objets de confusion réciproque, **Cdi et permanence**, pourraient aisément se retrouver sur des projets communs de nature méthodologique, documentaire et éducative. C'est en tout cas ce que suggérait un rapport de 2009 consacré à l'accès à la documentation et à l'information. Le développement des TICE est, à cet égard, un défi auquel l'espace vide de la permanence pourrait aisément et profitablement s'offrir comme en témoignent quelques expérimentations.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.